

MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ

DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR CARREAUX DE CÉRAMIQUE ET PIERRES NATURELLES

MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ COLLÉE ET PARE-VAPEUR

La céramique et les pierres naturelles sont durables, faciles d'entretien et hygiéniques, représentant le recouvrement idéal pour les endroits humides. Cependant, ces revêtements ainsi que les joints de coulis ne sont pas entièrement étanches. Il est donc essentiel de protéger les substrats contre la pénétration d'humidité.

Applications et fonctions

8.1 Schluter®-KERDI est une membrane d'étanchéité collée qui possède une capacité de pontage de fissures limitée. KERDI est faite de polyéthylène souple et est recouverte sur les deux côtés d'un feutre non-tissé qui permet son ancrage dans le ciment-colle. Une grille de découpe est imprimée sur la surface des panneaux pour une coupe et une installation précises et rapides.

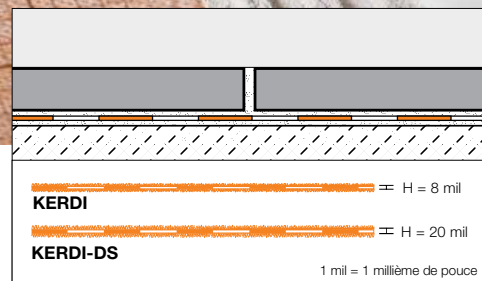
KERDI a été conçue pour être utilisée avec des revêtements de carreaux de céramique ou de pierres naturelles. Les carreaux se collent directement sur la membrane KERDI selon la méthode en couche mince. D'autres matériaux applicables à la truelle, comme le plâtre ou le stuc, peuvent être appliqués sur KERDI.

Schluter®-KERDI-DS est une membrane d'étanchéité et coupe-vapeur qui présente une très faible perméabilité à la vapeur d'eau, ce qui en fait le matériau tout indiqué dans les douches vapeur et d'autres applications.

Divers accessoires d'étanchéité KERDI sont proposés. Les bandes Schluter®-KERDI-BAND, de largeurs de 5" (12.5 cm), 7-1/4" (18.5 cm), ou 10" (25 cm) sont employées pour sceller les angles internes et les raccords. Les bandes KERDI-FLEX, de largeurs de 5" (12.5 cm) ou 10" (25 cm), serviront quant à elle à sceller les joints d'expansion ou d'extrémité souples. Les coins préformés monopieces suivants sont aussi offerts. Les coins KERDI-KERECK-F sont



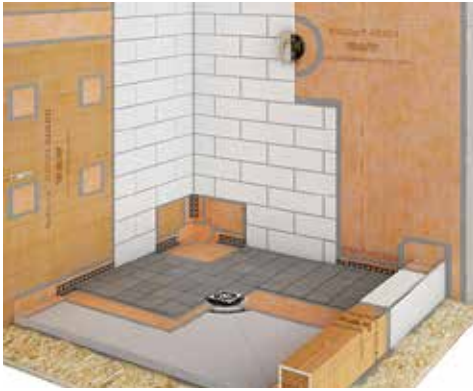
8.1 Schluter®-KERDI/-DS



employés pour sceller des angles intérieurs et extérieurs de 90°. Les coins KERDI-KERS-B servent à sceller des angles de 135° de bancs triangulaires et dans des applications néo-angulaires. Les coins KERDI-KERS permettent d'assurer l'imperméabilisation de raccords plancher/mur/base de douche dans des douches sans seuil où le drain linéaire Schluter®-KERDI-LINE est installé le long du mur. KERDI-SEAL-PS et -MV sont des sections de membrane KERDI préfabriquées dotées de joints moulés en caoutchouc qui sont utilisées pour sceller les passages de tuyaux dans la membrane KERDI (ex. : pommes de douche, robinets) et qui protègent la surface contre la pénétration d'humidité à la valve de mélange.

Matériaux et champs d'application

KERDI est composée d'une couche centrale de polyéthylène modifié (PEVA) recouverte des deux côtés de polypropylène non tissé. La surface de KERDI comporte une grille de découpe constituée de carrés de 3/8 po x 3/8 po (10 mm x 10 mm) imprimés sur une face. KERDI-DS est composée d'une couche centrale de polyéthylène à haute densité (HDPE) recouverte des deux côtés de polypropylène non tissé. Ce matériau ne présente aucun danger du point de vue physiologique et n'exige pas de mode d'élimination particulier. KERDI est une membrane de 8 mil qui présente un indice de



Assemblage du drain Schluter®-KERDI-DRAIN avec la membrane Schluter®-KERDI

perméabilité à la vapeur d'eau de 0.90 perm, selon la méthode de test ASTM E96 (procédure E à 90 % d'humidité relative). Schluter®-KERDI-DS est une membrane de 20 mil comportant des additifs, ce qui lui confère une perméabilité à la vapeur de 0.19 perm.

Les membranes KERDI et KERDI-DS sont imperméables et résistent à la plupart des produits chimiques couramment employés dans des aires carrelées. Elles présentent une excellente durabilité et ne moisiront pas. Les membranes KERDI et KERDI-DS sont très résistantes à des solutions salines, acides et alcalines, ainsi qu'à beaucoup de solvants organiques, d'alcools et d'huiles. L'information sur la résistance à d'autres substances particulières peut être fournie si l'on connaît la concentration, la température et la durée d'exposition. Pour les revêtements résistants aux acides, utilisez une colle et un coulis à l'époxy.

Les membranes KERDI et KERDI-DS sont employées pour recouvrir des surfaces murales et de plancher qui doivent être protégées de l'humidité et d'autres substances nuisibles. La membrane KERDI convient pour des douches, des douches vapeur à usage intermittent, des contours de bain et des promenades autour de piscines l'intérieure. On s'en sert aussi dans l'industrie alimentaire, les brasseries et la production de produits laitiers. KERDI-DS convient aux douches vapeur à usage

constant et d'autres applications présentant des exigences similaires en matière de gestion de la vapeur. Avant de poser ces membranes, assurez-vous que le substrat est propre et de niveau, et apte à supporter des charges. Les surfaces qui empêcheraient l'adhésion adéquate doivent être retirées ou traitées convenablement.

Les membranes KERDI et KERDI-DS respectent les normes nationales américaines visant les membranes collées, de support de charge et d'imperméabilisation pour les carreaux de céramique et de pierre naturelle collés au moyen de ciment-colle (ANSI A118.10). Elles sont listées par cUPC® et évaluée par ICC-ES (Rapport no ESR-2467 et PMG-1204). Pour obtenir ces documents, veuillez communiquer avec Schluter au 800 667-8746 ou par courriel, à l'adresse info@schluter.com. Des liens vers les documents sont également accessibles sur le Web, à l'adresse www.schluter.ca.

Les membranes KERDI et KERDI-DS ont été évaluées dans le cadre du test standard portant sur l'émission de composés organiques volatils chimiques de sources intérieures dans un caisson environnemental, version 1.1. (Standard Method for the Testing and Evaluation of Volatile Organic Chemical Emissions from Indoor Sources Using Environmental Chambers), conformément à la norme 01350 de l'état de la Californie; et elles se sont révélées conformes. La norme californienne 01350 est aussi répertoriée dans beaucoup de normes des bâtiments « verts » et plusieurs systèmes d'évaluation environnementale.

Installation

1. Le substrat doit être propre, de niveau et capable de supporter une charge. Le ciment-colle utilisé pour coller KERDI doit adhérer au substrat et doit s'ancrer mécaniquement dans le feutre non-tissé de la membrane. Coupez la membrane KERDI selon la grandeur des surfaces à couvrir avant l'installation.
2. Appliquez le ciment-colle directement sur le substrat en utilisant une truelle dentelée en V de 1/4" x 3/16" (6 mm x 5 mm) ou la truelle Schluter®-KERDI-TROWEL, qui possède des dents carrées de 1/8" x 1/8" (3 mm x 3 mm) (Notez le temps d'ouverture du ciment-colle). Enfoncez KERDI dans le ciment-colle. Appliquez de la pression en suivant des mouvements en diagonale sur la membrane avec le côté lisse de la truelle (la tenir en angle) pour vous assurer d'enlever les poches d'air.
3. Les raccords sont faits en chevauchant de 2" (50 mm) les rebords de la membrane KERDI en utilisant Schluter SET®, Schluter ALL-SET®, FAST-SET® ou ciment-colle non modifié ou

en appliquant la bande d'étanchéité KERDI-BAND centrée sur le joint, en utilisant Schluter SET®, Schluter ALL-SET®, FAST-SET® ou ciment-colle non modifié.

4. Scellez les coins internes et externes en utilisant les coins préformés Schluter®-KERDI-KERECK. Faites les liaisons sol/mur avec KERDI-BAND. Utilisez les manchons de tuyaux Schluter®-KERDI-SEAL-PS et Schluter®-KERDI-MV pour sceller le contour des tuyaux. Schluter®-KERDI-FIX ou un scellant équivalent peut être utilisé comme alternative pour sceller les endroits où la membrane KERDI est traversée par les tuyaux et pour protéger les panneaux de supports muraux aux valves.
5. Les connections aux éléments fixes sont faites à l'aide de KERDI, KERDI-BAND ou KERDI-FLEX, conjointement avec KERDI-FIX ou un scellant équivalent. Des matériaux étanches applicables à la truelle appropriés (uréthane ou produits similaires) qui ont besoin d'humidité atmosphérique pour sécher peuvent être utilisés.
6. La membrane KERDI doit être séparée des joints d'expansion, structurels et flexibles existants. Pour ce faire, utilisez KERDI-FLEX. Pour permettre de plus grands mouvements, la partie centrale du KERDI-FLEX peut être pliée et insérée dans la cavité du joint d'expansion avant de coller.
7. Une fois que la membrane, incluant les raccords, les coins, le seuil et le raccordement avec le drain sont complètement adhésés et donc étanche, l'assemblage est prêt pour l'installation des carreaux.

Note : Attendez un minimum de 24 heures avant d'installer les carreaux de céramique et un autre 24 heures avant d'installer le coulis afin d'assurer un assemblage à l'épreuve de l'eau surtout aux joints et aux raccords de la membrane.

8. Appliquez du ciment-colle non modifié directement sur la membrane KERDI et posez les carreaux. Pour obtenir une installation résistante aux acides, utilisez un adhésif à l'époxy pour la pose et le coulis.

Note : Installez la membrane d'étanchéité KERDI jusqu'à la hauteur de la pomme de douche au minimum.

Raccordement au Schluter®-KERDI-DRAIN

KERDI-DRAIN et KERDI-LINE sont spécifiquement conçus pour se raccorder à KERDI ou à d'autres membranes imperméabilisantes collées, généralement dans les applications de douche.

Le raccord étanche de KERDI à la bride de collage KERDI-DRAIN est réalisé à l'aide de SET, de ALL-SET, de FAST-SET ou de ciment-colle

non modifié. L'adhésif KERDI-FIX est employé pour sceller la section de membrane KERDI à la bride de collage en acier inoxydable KERDI-DRAIN. La bride de collage doit être nettoyée et dépourvue de toute graisse ou autre matière avant l'application de KERDI-FIX. La collerette d'étanchéité KERDI est raccordée au drain KERDI-LINE à l'aide de SET, de ALL-SET, de FAST-SET ou d'un ciment-colle non modifié.

Les normes de l'industrie qui font références aux drains de douche avec bride de collage sont les méthodes B422, B422C, SR613 et SR614 du manuel d'installation des carreaux de céramique, de verre et de pierre du Conseil nord-américain de la céramique (TCNA) et la méthode 326DR du Manuel d'installation de Tuile 09 30 00 de l'Association Canadienne de Terrazzo, Tuile et Marbre (ACTTM).

Notes :

- 1) Pour connaître les directives d'installation et les conditions de garanties de KERDI installé dans les douches, douches vapeur et contours de bain, contactez Schluter®-Systems au 1-800-667-8746. Visitez notre site Web au www.schluter.ca pour télécharger une copie du Manuel d'installation du Système de douche Schluter®-Systems.
- 2) Diverses configurations des membranes KERDI-DRAIN et KERDI-LINE sont listées par ICC-ES (voir rapport no PMG-1204), UPC® (File No. 4591) et CSA (File No. 211355). Pour obtenir une copie des certifications, contactez Schluter®-Systems par téléphone au 1-800-667-8746 ou par courriel à info@schluter.com. Il est aussi possible de se procurer les rapports au www.schluter.ca.

Numéro d'article des produits



8.1 Schluter®-KERDI			Membrane d'étanchéité	
N° d'article	Longueur	Superficie	Épaisseur	
Larguer du rouleau : 3' 3" - 1 m				
KERDI 200/5M	16' 5" - 5 m	54 pi ² - 5 m ²	8 mil	
KERDI 200/7M	23' - 7 m	75 ft ² - 7 m ²	8 mil	
KERDI 200/10M	33' - 10 m	108 pi ² - 10 m ²	8 mil	
KERDI 200/20M	65' 7" - 20 m	215 pi ² - 20 m ²	8 mil	
KERDI 200	98' 5" - 30 m	323 pi ² - 30 m ²	8 mil	
Larguer du rouleau : 6' 7" - 2 m				
KERDI 200/200/15M	49' 2-1/2" - 15 m	323 pi ² - 30 m ²	8 mil	
KERDI200/200	98' 5" - 30 m	646 pi ² - 60 m ²	8 mil	

8.1 Schluter®-KERDI-DS				Membrane d'étanchéité	
N° d'article	Largeur	Longueur	Superficie	Épaisseur	
KERDI-DS	3' 3" - 1 m	98' 5" - 30 m	323 pi ² - 30 m ²	20 mil	



8.1 Schluter®-KERDI-BAND			Bande d'étanchéité	
N° d'article	Largeur	Longueur	Épaisseur	
KEBA 100/125/5M	5" - 12.5 cm	16' 5" - 5 m	4 mil	
KEBA 100/125/10M	5" - 12.5 cm	33' - 10 m	4 mil	
KEBA 100/185/5M	7-1/4" - 18.5 cm	16' 5" - 5 m	4 mil	
KEBA 100/250/5M	10" - 25 cm	16' 5" - 5 m	4 mil	
KEBA 100/125	5" - 12.5 cm	98' 5" - 30 m	4 mil	
KEBA 100/185	7-1/4" - 18.5 cm	98' 5" - 30 m	4 mil	
KEBA 100/250	10" - 25 cm	98' 5" - 30 m	4 mil	



8.1 Schluter®-KERDI-FLEX			Bande d'étanchéité pour joints de mouvement	
N° d'article	Largeur	Longueur	Épaisseur	
FLEX 125/5M	5" - 12.5 cm	16' 5" - 5 m	12 mil	
FLEX 250/5M	10" - 25 cm	16' 5" - 5 m	12 mil	
FLEX 125/30	5" - 12.5 cm	98' 5" - 30 m	12 mil	
FLEX 250/30	10" - 25 cm	98' 5" - 30 m	12 mil	



8.1 Schluter®-KERDI-KERECK-F

Coins d'étanchéité préformés

N° d'article	Épaisseur	Emballage
KERECK/FI 2	4 mil	2 coins internes
KERECK/FA 10	4 mil	10 coins internes
KERECK/FA 2	4 mil	2 coins externes
KERECK/FA 10	4 mil	10 coins externes



8.1 Schluter®-KERDI-KERS-B

Coins d'étanchéité préformés

N° d'article	Épaisseur	Description	Emballage
KERECK 135 FI 2	4 mil	Coin interne, 135°	2 unités
KERECK 135 FI 10	4 mil	Coin interne, 135°	10 unités
KERSB 135 K LR	4 mil	Coin pour banc	1 coin droit et 1 coin gauche
KERSB 135 K 5LR	4 mil	Coin pour banc	5 coins droits et 5 coins gauches
KERSB 135 K	4 mil	Ensemble pour banc / applications néo-angulaires	1 coin droit et 1 coin gauche pour banc, et 2 coins internes 135°



8.1 Schluter®-KERDI-KERS

Coins d'étanchéité préformés

N° d'article	Épaisseur	Emballage
KERS 20 L	4 mil	Coins internes gauche - 20 mm
KERS 28 L	4 mil	Coins internes gauche - 28 mm
KERS 20 R	4 mil	Coins internes droite - 20 mm
KERS 28 R	4 mil	Coins internes droite - 28 mm



8.1 Schluter®-KERDI-SEAL-PS

Manchon de tuyau avec anneau de caoutchouc

N° d'article	Diamètre de l'anneau	Épaisseur	Emballage
KMS185/12	1/2" - 12.5 mm	4 mil	1 unité
KMS185/20	3/4" - 20 mm	4 mil	1 unité
KMS10185/12	1/2" - 12.5 mm	4 mil	10 unités
KMS10185/20	3/4" - 20 mm	4 mil	10 unités



8.1 Schluter®-KERDI-SEAL-MV

Manchon pour valve avec anneau de caoutchouc

N° d'article	Diamètre de l'anneau	Épaisseur	Emballage
KMSMV114	4-1/2" - 114 mm	4 mil	1 unité
KMSMV10235/114	4-1/2" - 114 mm	4 mil	10 unités

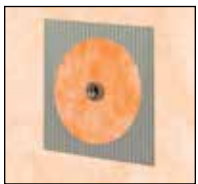


8.1 Schluter®-KERDI-KM

Manchon de tuyau

Número d'article	Dimensions	Épaisseur	Emballage
KM 5117/22	7" x 7" - 17 x 17 cm	4 mil	5 unités

Diamètre de l'anneau, $\phi = 7/8" - 22 \text{ mm}$



Schluter®-KERDI-TROWEL

Truelle

N° d'article	Format des dents	Emballage
TRL-KER6	1/8" x 1/8" - 3 mm x 3 mm	6 unités
TRL-KER	1/8" x 1/8" - 3 mm x 3 mm	1 unité



8.3 Schluter®-KERDI-FIX

Scellant

N° d'article	Description
KERDIFIX / couleur*	Cartouche - 9.81 oz - 290 ml
KERDIFIX 100 G	Tube - 3.38 oz - 100 ml

*Codes de couleurs



Afin de compléter le numéro d'article, ajoutez le code de la couleur (ex. : KERDIFIX / BW).





Garantie limitée de dix ans des membranes d'étanchéité Schluter®-KERDI et Schluter®-KERDI-DS

APPLICATION DE LA GARANTIE LIMITÉE : Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente **Garantie limitée de dix ans des membranes d'étanchéité Schluter®-KERDI et Schluter®-KERDI-DS** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems atteste que les membranes d'étanchéité Schluter®-KERDI et Schluter®-KERDI-DS (les « **Produits** ») seront exemptes de défaut de fabrication et offriront le rendement prévu dans le manuel d'installation du Système de douche Schluter® et la fiche technique sur les membranes d'étanchéité (collectivement appelés les « **Documents** ») pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat, lorsque les Produits sont employés et installés conformément aux modalités et conditions expliquées dans les Documents ainsi que les directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des instructions des Documents en vigueur au moment de l'installation.

Aux fins de la présente Garantie limitée, « **Propriétaire** » se définit comme l'utilisateur d'origine de la propriété où les Produits sont posés et l'« **Assemblage carrelé** » englobe les Produits, les revêtements carrelés non réutilisables, ainsi que les adhésifs et coulis appropriés.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems ne peut en aucun cas être tenue responsable de déterminer l'adaptation des Produits à l'usage qui en est prévu par le Propriétaire. Il incombe exclusivement au Propriétaire de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour établir l'adaptation à l'usage prévu des Produits, du sous-plancher/substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions des Documents soient suivies adéquatement.

CORRECTIFS : Si les Produits sont installés et utilisés conformément aux modalités et conditions précitées et que ceux-ci s'avèrent défectueux selon les dispositions applicables de la présente Garantie, le propriétaire et Schluter-Systems pourront apporter, à la discrétion de cette dernière, la seule mesure corrective consistant à a) réinstaller ou remplacer la section problématique de l'Assemblage carrelé b) effectuer le remboursement d'une somme n'excédant pas le coût d'origine par pied carré de l'Assemblage carrelé qui se sera révélé défectueux. En raison de conditions indépendantes de sa volonté (ex. : couleurs et tons offerts, produits retirés et usure normale), Schluter-Systems ne peut garantir un agencement parfait avec les carreaux, la pierre ou d'autres matériaux de revêtement de plancher employés dans l'installation d'origine. En pareilles circonstances, des matériaux pour l'essentiel similaires pourront être fournis.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE : Aux fins de présente Garantie limitée, Schluter-Systems exclut, et dans aucune circonstance ne sera tenue responsable de tout dommage indirect, particulier, circonstanciel, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits, sans égard à toute responsabilité absolue ou à toute négligence active ou passive de Schluter-Systems, et sans égard à la théorie juridique (liée à la responsabilité contractuelle ou délictuelle ou quasi-contractuelle ou autre). La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de et autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle; tout défaut à se conformer aux instructions des Documents; un sous-plancher/substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher/substrat; le transpercement des Produits ou du sous-plancher/substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation des Produits ou un défaut de les entretenir; une usure normale; des égratignures, des renforcements ou une décoloration (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le pâlissement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées aux Produits (ex. : charge concentrée, surtension). La présente Garantie limitée exclut des applications à l'extérieur, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.

La présente Garantie limitée est conditionnelle et sera réputée nulle et Schluter®-Systems aura le droit de refuser toute réclamation connexe dans les cas a) résultant d'un entreposage inadéquat ou d'une installation fautive des Produits, b) où les Produits auraient fait l'objet d'une utilisation abusive ou anormale, d'un manque d'entretien, d'un entretien inadéquat ou d'un usage autre que celui pour lequel ils ont été fabriqués ou de toute utilisation contraire à celles indiquées dans les Documents.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. Dans la mesure permise par la loi, toutes autres garanties, représentations et conditions, expresses ou implicites, sont par les présentes niées et exclues, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de **VALEUR MARCHANDE** ou d'**ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER** (comme limitées selon les descriptions fournies dans les Documents) ou se présentant dans le cours d'une négociation, des usages du commerce ou autrement selon la loi. **TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ORIGINE JURIDIQUE EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUNE REPRÉSENTATION, AUCUNE PROMESSE, AUCUNE AFFIRMATION NI AUCUN ÉNONCÉ ÉMANANT D'UN EMPLOYÉ OU D'UN AGENT DE SCHLUTER-SYSTEMS NE POURRONT ÊTRE EMPLOYÉS CONTRE SCHLUTER-SYSTEMS, À MOINS QU'ILS SOIENT SPÉCIFIQUEMENT INCLUS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTORISÉS PAR ÉCRIT PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE SCHLUTER-SYSTEMS.** La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les correctifs ci-inclus sont les seuls correctifs offerts pour manquement à la présente Garantie limitée. Schluter-Systems exclut, et en aucune circonstance ne sera tenue responsable de tout dommage indirect, particulier, circonstanciel, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits ou de l'Assemblage carrelé. La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, à moins que ce soit autorisé dans une entente écrite, signée par le directeur des Services technique de Schluter-Systems, ou que ce soit autrement interdit par une loi particulière d'un état ou d'une province. La présente Garantie limitée vous confère des droits juridiques précis; étant donné que certains états et certaines provinces n'admettent pas les avis de non-responsabilité ou d'autres restrictions de garantie implicite, certaines des dispositions précitées peuvent ne pas s'appliquer à vous. **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée ne sont permis sauf si dûment autorisés par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.** La présente Garantie limitée a préséance sur et remplace toutes garanties orales et écrites antérieures, ainsi que les ententes, et toutes autres représentations, faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement aux Produits ou à leur application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 1er janvier 2018. Si la membrane d'étanchéité Schluter®-KERDI ou Schluter®-KERDI-DS est employée avec d'autres produits Schluter, une autre garantie de Schluter peut s'appliquer. Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter-Systems, veuillez consulter la page https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/downloadfiles.

RÉCLAMATIONS : Pour faire une réclamation aux termes de la présente Garantie limitée, le Propriétaire doit fournir à Schluter-Systems² un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué des Produits couverts par cette Garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat des Produits et/ou de toutes ses composantes, ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs et toutes les factures liées à l'installation d'origine, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique³. Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter le défaut allégué des Produits.

Toutes les réclamations venant des États-Unis doivent être adressées à :

Schluter Systems L.P.
Attn: Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901-5841

Toutes les réclamations venant du Canada doivent être adressées à :

Schluter Systems (Canada), Inc.
Réclamations au titre de la garantie
21100 chemin Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y8

¹En cas de divergence entre différents Documents, le document ayant fait l'objet des plus récentes mises à jour aura préséance.

²La présente Garantie limitée ne s'applique qu'à la vente des Produits destinés à être employés aux États-Unis et au Canada. Aux fins de la présente Garantie limitée, Schluter Systems L.P. assurera l'application de la garantie aux Propriétaires des États-Unis, et Schluter Systems (Canada) Inc. aux Propriétaires du Canada.

³En cas de défaut du Propriétaire à fournir les factures liées à l'installation d'origine exigées, Schluter-Systems versera au Propriétaire une somme établie selon le coût moyen raisonnable d'une installation comparable. Si les parties ne s'entendent pas sur la somme à verser, le litige devra être porté rapidement et en première instance en arbitrage a) si réclamation aux États-Unis, dans le comté de Clinton, État de New York, conformément aux règles de l'American Arbitration Association, ou b) si réclamation au Canada, dans la province de Québec, Canada, conformément aux règles de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada; toute issue de cette procédure d'arbitrage sera définitive et exécutoire pour les parties aux présentes.



Schluter Systems (Canada) Inc. • 21100 chemin Ste-Marie, Ste-Anne-de-Bellevue, QC H9X 3Y8 • Tél. : 800-667-8746 • Téléc. : 877-667-2410

www.schluter.ca

La présente fiche technique peut faire l'objet de changements sans préavis. Veuillez visiter le site www.schluter.ca pour en obtenir la dernière version.